



Photo: Pierre Guering

Tout est bon dans la caution

La Mutualité de cautionnement se réforme

Marc Fassone

Cest un nouveau départ pour la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants (MC). «Un nouveau départ pour soutenir l'entrepreneuriat au Luxembourg», renchérit Carlo Thelen, le directeur général de la Chambre de commerce.

Petit retour en arrière: la MC a été créée en décembre 1969 par la Chambre de commerce, sous l'impulsion de la CLC et de l'Horesca, afin de faciliter l'accès au financement des entreprises membres de la Chambre par l'octroi de garanties.

L'année 2016 a vu s'ouvrir le chantier de la réforme et de sa gouvernance. Avec comme premier acte un déménagement vers la House of Entrepreneurship, le one-stop shop des créateurs d'entreprises.

La MC a ensuite vu la mise en place d'une équipe dédiée avec à sa présidence Fernand Ernster. La Chambre de commerce a également procédé au renforcement de ses fonds propres. Pour Fernand Ernster, la nouvelle organisation a pour but de simplifier les démarches administratives pour les trois parties impliquées – l'entreprise à la recherche d'un

crédit bancaire, la mutualité et les banques.

Un modèle standardisé, plus facile et plus rapide à utiliser, a été mis en place avec le soutien des principales banques de la Place impliquées dans le financement des PME – pour mémoire la BCEE, la Banque de Luxembourg, BGL BNP Paribas, la BIL et la Banque Raiffeisen. Des banques qui ont profité de la présentation de la nouvelle MC pour signer une convention-cadre arrêtant les modalités de coopération entre elles et la Mutualité. Une convention ouverte à toutes les autres banques voulant s'y intéresser.

Concrètement, pour les entreprises, le montant du cautionnement maximal est revu à la hausse, passant de 50.000 euros à 250.000 euros. Un montant qui, en tout état de cause, ne pourra pas dépasser la moitié du prêt à cautionner. Autre nouveauté: les investissements immobiliers utilisés à des fins professionnelles sont désormais éligibles.

La Mutualité – dont les clients étaient traditionnellement issus des secteurs de l'Horesca ou du petit commerce – s'ouvre également désormais aux start-up et aux

projets innovants de tous types.

Ce sera à la banque d'ouvrir pour le compte de son client la demande de garantie auprès de la MC. L'entreprise bénéficiaire devra s'acquitter d'une prime de risque minimale et unique de 0,5% du montant cautionné, à multiplier par la durée du cautionnement. Et en cas de dénonciation du crédit, ce sera encore la banque qui pourra faire appel à l'exécution de la garantie bancaire.

Ces cautionnements pourront s'obtenir pour financer la création d'une entreprise, mais également son développement ou sa transmission. «Ces nouveautés facilitent l'accès au financement pour les entreprises et contribuent à la promotion de l'entrepreneuriat au Luxembourg», s'est réjoui Fernand Ernster.

Outre le renforcement de ses fonds propres, la MC peut désormais également compter sur le FEI (Fonds européen d'investissement) avec qui elle a signé un contrat de contre-garantie.

Contrat qui lui permet de bénéficier du programme COSME (Competitiveness of Small and Medium-sized Enterprises), système européen

de contre-garantie issu du plan Juncker. Ce plan, doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros pour la période 2014-2020, vise à renforcer la compétitivité et la viabilité des entreprises de l'UE, à encourager la culture entrepreneuriale, ainsi qu'à promouvoir la création de PME et leur croissance.

Un programme qui aide au financement de 600.000 PME par an dans l'Union, la moitié étant des entreprises innovantes. Dont actuellement 200 au Luxembourg.

L'accès au crédit n'est pas un vrai problème au Luxembourg, a estimé Martine Diss, représentante de la Commission européenne. Seulement 7% des entreprises estiment que l'accès au crédit est difficile. Ce qui correspond à la moyenne européenne. Par contre, elles sont 18% à ne pas réussir à obtenir l'intégralité de la somme visée.

Comblé ce manque sera la mission de la MC.

”
Un nouveau départ pour soutenir l'entrepreneuriat au Luxembourg.